



63

SNUipp65 BP 841 65008 TarbesCedex

- Siège : École Jules Ferry Rue André Breyer à Tarbes
- Tel : 05 62 34 90 54 • Fax : 05 62 34 91 06
- Email : snu65@snuipp.fr • Site : <http://65.snuipp.fr/>

C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,

- vous trouverez en PJ le décret rythmes paru le 24 janvier ainsi qu'une information à distribuer ou à afficher pour les parents concernant les rythmes scolaires. Une autre information concernant la loi Peillon vous sera envoyée dans l'après-midi. Ce document est modifiable par vos soins, si besoin ...

- à la relecture du dernier mail envoyé, nous nous rendons compte que ce n'est pas très clair. Alors, dans l'ordre :

1ère étape : décider si mise en œuvre des 9 demi-journées en 2013 ou en 2014

- conseil des maîtres pour essayer de dégager une position commune entre vous
 - courrier de l'équipe aux Maires pour leur demander s'ils ont déjà arrêté une position, et si oui laquelle.
 - si cette position vous convient, vous réunissez le Conseil d'Ecole normalement et vous mettez ce point à l'ordre du jour (avant les vacances ça serait bien)
 - si cette position ne vous convient pas, il va falloir convaincre, et faire accepter aux élus qu'il est préférable de prendre en compte l'avis du CE.
 - il vous reviendra alors de convaincre les parents pour faire valider votre choix par le CE ...
- tout ça avant le 31 mars et, s'il y a nécessité de mettre en place un transport scolaire (ce que je ne crois pas chez vous), avant le 10 mars, car les Maires doivent informer le Conseil Général au plus tard à cette date.

2ème étape : choisir entre mercredi matin ou samedi matin si mise en œuvre dès 2013

- si mercredi matin : rien à faire, ce sera la règle
 - si samedi matin : il faut demander une dérogation et donc faire un projet pour justifier cela peut être des arguments financiers de la part de la Mairie (nécessité de mettre en place la cantine et un centre de loisirs pour les enfants dont les parents ne pourront pas venir les chercher le mercredi à midi)
- cela peut être des arguments que les enseignants privilégient : coupure du mercredi pour tout le monde, activités du mercredi matin pour certains enfants (danse, musique, ski en club, ...), possibilité de rencontrer les parents le samedi, semaine mieux équilibrée et we devant la télé moins long ...
- si les Mairies sont d'accord avec vous, vous ajoutez vos arguments aux leurs. S'il y a divergence, vous envoyez votre projet au DASEN via l'IEP et les élus envoient le leur au DASEN directement. C'est lui qui tranchera.

si mise en œuvre en 2014, vous devriez avoir le temps pour faire le projet, mais nous n'avons pas eu de réponse de la part du SG jeudi soir.

cordialement,

joëlle noguère et Magali Laborde



Le service public d'éducation, nos métiers,
on les aime, *ensemble* on les défend !

